

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents :**

M. TERRAL, Maire  
Mme METGE, M. SALVADOR, Mme ITRAC, Mrs TERRASSIE, DAL MOLIN, Adjoints.  
Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BONNEMAIN, BESNARD, BONNEFOI, Mmes RANJEVA, BLANC, HERMET, FALCO, BODHUIN, AUSSENAC, MANDIRAC, Conseillers municipaux.

**Excusés :** M. BOUSQUET qui a donné procuration à M. TERRAL.

**Absents :** /

**Date de la Convocation :** 1<sup>ER</sup> octobre 2014.

**Secrétaire de séance :** M. BOUCHER Patrick.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- demande aide financière – Fédération MFR Animation « Fest'in Brens »
- reconnaissance état de catastrophe naturelle.

**I – COMPTE RENDU INTERCOMMISSION DU 23/09/2014**

Après avoir adressé un exemplaire du compte rendu de l'Inter commission du 23/09/2014 à chaque élu, dont les principales questions sont inscrites à l'ordre du jour de la séance, M. le Maire apporte des précisions sur les points suivants :

- Compteurs Communicants GAZ  
Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal
- Visite TRIFYL  
Cette visite était prévue le samedi 8 Novembre et reportée au 15 Novembre. Le transport s'effectuera en car. Une invitation sera adressée aux Elus, Responsables des Associations et conjoints ; dès connaissance des horaires.

Mme METGE précise qu'elle a contacté Mme SOUQUET Elue à la Mairie de GAILLAC qui doit étudier la possibilité de créneaux à la piscine de GAILLAC pour l'école de Brens en Mai et Juin.

Délibération - 2014/76

**II - VALIDATION FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL MUNICIPAL (Mandat 2014-2020)**

M. le Maire présente à l'Assemblée la feuille de route du Conseil Municipal pour le mandat 2014-2020 présentée et discutée à la réunion de l'inter commission du 23/09/2014.

Il rappelle que les projets prioritaires de la Commune sont :

- Le restaurant scolaire

- L'école (site élémentaire)
- L'espace associatif
- La place du Foyer rural

Il précise que certains projets peuvent être portés conjointement avec Tarn et Dadou qui, avec le Pays proposent d'apporter leur appui pour solliciter des financements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la feuille de route pour le mandat municipal 2014-2020 annexée à la présente.

M. le Maire informe l'Assemblée de la date de réunion des commissions scolaires et travaux prévue le 13/10/2014 à 18h30 pour discuter des projets d'extension du restaurant scolaire et d'aménagement du site élémentaire suite à la visite des sites du 01/10/14.

*Délibération - 2014/77*

**III – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX  
D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ET DE  
MODIFICATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
– SECTEUR LENDREVIÉ BASSE –  
SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS (SIAEP)  
/COMMUNE DE BRENS**

M. le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention de groupement de commandes pour travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et de modification du réseau de distribution d'eau potable sur le secteur de Lendrevié basse entre le SIAEP du Gaillacois et la Commune de Brens dans le but de favoriser une meilleure coordination des travaux.

Il précise qu'une réunion sera organisée avec le maître d'œuvre (SCHERZ'EAU) et le SIAEP pour finaliser cette convention de groupement de commande de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe d'une convention de groupement de commandes pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et de modification du réseau de distribution d'eau potable sur le secteur de Lendrevié Basse, dont le projet est annexé à la présente.

*Délibération - 2014/78*

**IV – CREDITS SCOLAIRES 2014 – 2015**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le montant du crédit annuel par élève a été porté à 45 € par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide le maintien du crédit par élève à 45 € soit une dépense globale de 12 780 € (soit 284 élèves X 45 €) pour l'année scolaire 2014 – 2015.

M. le Maire précise que ces crédits sont utilisés pour l'achat des fournitures scolaires ; que tous les besoins ou demandes ponctuelles sont étudiés.

Mme METGE précise que la classe découverte prévue à l'automne 2014 sera reportée en 2015.

*Délibération - 2014/79*

**V – CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE SERVICE DE POLICE  
MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS GAILLAC-BRENS**

M. le Maire présente à l'Assemblée la nouvelle convention annuelle de mise en commun des agents de service de police municipale et de leurs équipements GAILLAC-BRENS.

Il rappelle que les demandes d'interventions ou de missions de la Police Municipale émaneront du Maire ou en cas d'absence de son adjoint dûment habilité.

Sur la base d'un coût horaire estimé à 38,32 €, le coût annuel de la prestation pour la Commune de Brens, s'élève à 9 196,80 € maximum sur la base d'une moyenne de 20 heures / mois.

Il précise que les principales interventions concernent :

- Les entrées et sorties des Ecoles
- Les conflits de voisinage
- Le respect des règles de stationnement et du Code de la route
- La sécurité lors des festivités
- La salubrité publique (dépôts sauvages de déchets)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par :

16 voix pour (dont 1 représenté)

3 abstentions

APPROUVE les termes de la convention annuelle sus visée annexée à la présente ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à sa signature.

Délibération - 2014/80

#### **VI – SUBVENTION OPERATION FACADES**

##### **Attribution d'une subvention d'équipement « opération façade » à Mme HOBIER Suzanne dans le cadre de l'OPAH**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 21 juin 2012, le Conseil Municipal, a décidé de mettre en place une opération « Façade » sur le territoire communal et d'octroyer une subvention aux propriétaires des immeubles concernés dans les conditions d'un règlement d'intervention approuvé à la même date.

M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur l'attribution d'une subvention d'équipement « opération façade » à Mme HOBIER Suzanne, pour la réhabilitation de la façade de sa maison d'habitation, sise 11, route de Cadalen.

Il précise qu'en application des dispositions du règlement d'intervention le montant de la subvention s'élève à 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à Mme HOBIER Suzanne une subvention d'équipement « opération façade » de 2 000 € dont le montant sera imputé sur l'opération N° 368 c/20422 (chap.20).

Délibération - 2014/81

#### **VII – ADHESION AU RESEAU FREDON Midi-Pyrénées**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité pour la Commune d'adhérer au réseau FREDON Midi-Pyrénées qui est membre d'un réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes invisibles et des dangers sanitaires. Cette adhésion doit permettre d'être informé par des spécialistes en maladie des plantes pour l'épidémiosurveillance du territoire moyennant une cotisation annuelle de 60 €.

M. BONNEFOI Yvon, Conseiller Municipal, apporte des précisions relatives à la lutte contre la flavescence dorée qui constitue un fléau pour le vignoble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au réseau FREDON Midi-Pyrénées.
- DESIGNE M. BONNEFOI Yvon, référent.

Délibération - 2014/82

#### **VIII – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2013 – TARN ET DADOU**

M. le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel d'activité des déchets ménagers 2013 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou destiné à l'information des usagers.

Il se décompose en 2 parties :

- Le rapport de présentation des indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets.
  - Le bilan des actions de communication des ambassadeurs de tri.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté.

M. le Maire précise que Tarn et Dadou prévoit une harmonisation progressive des taux avec l'objectif d'un taux unique de 9,20% à l'horizon 2020.

## **IX – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Décision n°7-2014 du 1<sup>er</sup> août 2014**

Attribution du marché de fournitures de panneaux de signalisation d'information locale (SIL) « Brens Village étape » à l'entreprise Sud-Ouest Signalisation sise à ALBI (Tarn) pour un montant de 9 849,74 € HT soit 11 819,68 € TTC.

### **Décision n°8-2014 du 22/09/2014**

Avenant n°1 Lot N°2 Gros œuvre – Etanchéité façades.  
Marché de travaux : construction bâtiment administratif ADMR.  
Attributaire : SARL DIAS Alain (GAILLAC)  
Objet : réalisation d'un dallage participant à la solidité du bâtiment.  
Marché initial : 186 205,31 € HT  
Avenant N° 1 : 26 725,00 € HT  
Nouveau Montant du marché : 212 930,31 € HT

### **Décision n°9-2014 du 25/09/2014**

Attribution du marché de travaux imprévus de voirie 2014 à l'entreprise SARL Pierre BOUTIE, sise à Graulhet (Tarn) pour un montant de 2 312,50 € HT soit 2 775 € TTC.

*Délibération - 2014/83*

## **X – AVIS PLAN DE PREVENTION DU RISQUE (PPR) INONDATION TARN AVAL**

M. le Maire fait part à l'Assemblée du projet de PPR inondation du Tarn en Aval de la ville d'ALBI, soumis à l'avis des conseillers municipaux des Communes concernées avant sa mise en enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

*Délibération - 2014/84*

## **XI - MOTION RELATIVE A LA REHABILITATION COLLECTIVE « DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE » DE LA GUERRE DE 1914-1918**

M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur l'adoption d'une motion relative à la réhabilitation collective « des fusillés pour l'exemple » de la guerre 1914-18 dont le texte adressé aux élus, est le suivant :

« La première guerre mondiale, avec son cortège de 60 millions de combattants, de 20 millions de blessés, de 9 millions de morts, de 4 millions de veuves et de 8 millions d'orphelins aura été un théâtre de l'horreur humaine sans précédent.

Aujourd'hui, alors que les derniers acteurs de cette tragédie ont disparu, qu'une généreuse fraternité a remplacé la férocité belliqueuse des nations et que, selon les termes de Victor Hugo « l'esprit de conquête a été transfiguré en esprit de découverte », il est grand temps d'honorer nos morts, tous nos morts, et de reconnaître, sans distinction aucune, qu'ils l'ont tous été pour la France.

Le Conseil Municipal tient à affirmer sa volonté que la France s'engage à la réhabilitation collective des 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Plongés dans un désespoir sans fond, ces soldats refusèrent d'être des sacrifiés.

Immergés dans la boue, dans l'atrocité des combats, jusqu'au bout de la souffrance humaine, ils ont néanmoins fait front, au milieu d'une indicible sauvagerie, armés de leur courage et d'une souveraine humanité.

Rien ne pourra jamais décrire autant que ceux qui l'ont vécu, l'horreur dans laquelle ils ont été plongés.

A l'heure des commémorations du centenaire du premier conflit mondial, « un large consensus existe dans notre société pour estimer que la plupart de ces soldats n'étaient pas des lâches » mais de « bons soldats, qui avaient fait leur devoir et ne méritaient pas la mort », souligne le rapport remis au Ministre des Anciens Combattants, Monsieur Kader Arif par le groupe de travail animé par le Président du Conseil scientifique de la Mission du centenaire Antoine Prost.

Les circonstances sont aujourd'hui connues, le débat sur les faits est tranché, il reste à en tirer les conséquences au plan mémoriel et symbolique, pour réintégrer pleinement les fusillés dans la mémoire nationale.

Car c'est devant cette mémoire-là que nous sommes aujourd'hui engagés dans notre responsabilité de français et plus encore dans celle des femmes et des hommes qui ont à reconnaître ceux qui sont morts dans le devoir et dans la dignité.

Cela fait aujourd'hui un siècle que ce conflit a débuté et depuis sa conclusion, malgré les multiples demandes formulées, l'Etat tarde toujours à reconnaître la mémoire de ceux qui ont pourtant bel et bien existé, combattu et livré jusqu'à leurs ultimes forces d'hommes debout avant de tomber pour la France.

Il est temps aujourd'hui que la République unisse, dans une mémoire apaisée, tous ces soldats qui sont morts pour elle ou par elle ...

Lors du lancement de la commémoration du centenaire, le chef de l'Etat a évoqué cette page de notre Histoire en annonçant avoir demandé au ministre de la Défense qu'« une place soit accordée à l'histoire des fusillés aux Invalides ». « Je souhaite au nom de la République qu'aucun des Français qui participèrent à cette mêlée furieuse ne soit oublié », a-t-il expliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la motion sus citée.
- Demande à Monsieur le Président de la République :

Que la France prononce officiellement la réhabilitation collective des 650 « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918.

## **XII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au droit de préemption :

- Vendeur : Tarn Promotion Services  
Acheteur : LACAU Sylvain et Joëlle  
Immeuble non bâti : ZA n°250 (partie) – Prat mille – 204 m<sup>2</sup>  
Prix : 5 100 €
- Vendeur : Tarn Promotion Services  
Acheteur : FLOUTTARD Thierry et Ghislaine  
Immeuble non bâti : ZA n° 250 (partie) – Prat mille – 78 m<sup>2</sup>  
Prix : 1 950 €
- Vendeur : SINCHOLLE Robert  
Acheteur : CZERNY Bernard et Andrée  
Immeuble bâti : C n° 113 – le village – 406 m<sup>2</sup>  
Prix : 25 000 €

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

*Délibération - 2014/85*

### **➤ Subvention Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales Projet intergénérationnel « Fest'in Brens »**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de subvention pour l'organisation d'un après-midi convivial intergénérationnel « Fest'in Brens » le 9 octobre 2014 à l'espace socio culturel de Brens.

Le budget prévisionnel présenté prévoit une aide financière de la Mairie de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par :

17 voix pour (dont 1 représenté)

1 voix contre

1 abstention

- DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € à la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales pour l'animation « Fest'in Brens »

Le montant de la subvention sera imputé sur le compte 6574 – Subventions aux Associations – Fonds réservés.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales remerciant la Collectivité pour la qualité des travaux de construction du muret de clôture devant leurs locaux.

- Publication de l'arrêté interministériel du 2 octobre 2014 portant constat de l'état de catastrophe naturelle de la Commune de Brens, au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013 au journal officiel du 4 octobre 2014.

Cette information sera portée à la connaissance du public sur le site communal et dans la presse – les personnes concernées disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assurance.

- Mme BLANC informe les élus de la réception d'un courrier de l'Assemblée Nationale relatif à une problématique « Entreprise » exposée à M. VALAX Jacques Député lors de sa visite de l'entreprise USITECH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h30.

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
TERRAL Michel		METGE Monique	
SALVADOR J. Marc		TERRASSIE J. Claude	
DAL MOLIN J. Charles		ITRAC Sandrine	
BLANC Florence		BONNEMAIN Jean-Michel	
MOSTARDI Daniel		BOUCHER Patrick	
BESNARD Marc		BONNEFOI Yvon	

MANDIRAC Françoise		FALCO Nicole	
AUSSENAC Jacqueline		RANJEVA Catherine	
HERMET Caroline		BODHUIN Maryline	